

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 08/12/2023 - Affichage : 08/12/2023

Le quatorze décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente du Breil sur Mérisse sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 10/12/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/12/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à TRIFAUT Anthony -14/12/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 14/12/2023	
MAISONCELLES	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir à Mélanie MACÉ - 12/12/2023	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Mme LEMEUNIER -14/12/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean- Claude -14/12/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à Jean-Yves LAUDE - 08/12/2023	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Mr LATIMIER Martial est élu secrétaire de séance.

Objet : Augmentation de temps de travail adjoints d'animation Enfance - Jeunesse
Délibération n°2023-180

Afin d'asseoir le développement de l'activité jeunesse, la communauté de communes souhaite augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation Jeunesse et ainsi porter de 31 heures à 35 heures hebdomadaires son temps de travail (poste permanent), à compter du 01/01/2024.

Par ailleurs, afin d'assurer le lavage des verres sur un site d'accueil péri-scolaire et ainsi permettre d'assurer un taux d'encadrement suffisant, la communauté de communes souhaite augmenter de 4 heures à 8 heures hebdomadaires un poste d'adjoint d'animation non permanent, à compter du 01/01/2024.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 11 décembre 2023,
Vu l'accord des agents concernés,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

DECIDE de créer 1 poste permanent d'adjoint territorial d'animation à temps complet à compter du 01/01/2024, ainsi qu'1 poste d'adjoint d'animation non permanent à 8 heures hebdomadaires soit 8/35ème à compter du 01/01/2024.

En conséquence, les postes dont les durées de travail ne correspondent plus aux besoins du service seront supprimés : 1 poste permanent d'adjoint d'animation à 31h et 1 poste d'adjoint d'animation non permanent à 4h hebdomadaires.

MODIFIE en conséquence le tableau des emplois et des effectifs,

CHARGE Monsieur le Président à effectuer toute les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 décembre 2023,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Affichage :

du :

au :